



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e) s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Clivy RIDE VALADY

- Arrivée de CLIVY RIDE VALADY à 18h10 après l'appel, après le vote du PV du 27/06/2024 et avant le point n°1

Étaient représenté(e)s : Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

Était absent non représenté : //

Monsieur le Maire : « Pour ce Conseil Municipal, je laisse Mme SERRES procéder à l'appel. Le quorum est atteint ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Vote :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

Absente non représentée → 1

Clivy RIDE VALADY

Monsieur le Maire : « Le PV de la séance du 27 juin 2024 appelle-t'il des remarques de votre part ? Nous le considérons comme adopté ».

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

Absente non représentée → 1

Clivy RIDE VALADY

Monsieur le Maire : « Depuis le dernier Conseil, plusieurs avancées importantes ont eu lieu :

• **Réhabilitation de Mistral.**

Le 5 septembre 2024 marque une date clé pour la réhabilitation de l'espace Mistral. Ce jour-là, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réuni l'ensemble des entreprises impliquées dans le projet, actant ainsi le démarrage officiel des travaux, bien que ceux-ci aient déjà commencé le 13 août 2024.

Une question soulevée par l'association locale "Élan Beaussetan" concernait les financements obtenus pour ce projet. La municipalité a pu annoncer avec satisfaction la notification d'une subvention de 600 000 € du « Fonds Vert Friche », obtenue en août 2024. Cette somme a été difficile à obtenir car les « Fonds Verts Friche » sont généralement réservés à des projets liés à des logements, ou à des activités commerciales et industrielles.

• **Rénovation de la toiture de l'Eglise.**

La rénovation de la toiture de l'Eglise a rencontré des difficultés imprévues. Le lot n° 2, initialement attribué à l'entreprise Alpha Group, concernait la toiture et la zinguerie. Cependant, des problèmes techniques ont été découverts, notamment une panne intermédiaire défaillante au niveau de la charpente, rendant l'exécution des travaux impossible dans les conditions prévues.

En conséquence, le 23 juillet 2024, la municipalité a résilié le contrat avec Alpha Group. La relance d'un marché est prévue pour début 2025, avec une redéfinition précise des besoins. Afin de concentrer les ressources sur la réparation urgente de la toiture de l'église, la municipalité a pris la décision d'abandonner le lot n° 4, relatif aux travaux d'électricité. Cette décision permet de concentrer les moyens financiers et techniques sur la toiture, qui présente des fuites importantes, notamment au niveau des chapelles 1 et 3.

• **OPAH multisite (Le Beausset et Le Castellet)**

En parallèle des travaux de réhabilitation à Mistral, un autre grand projet a été lancé à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisite. Ce programme, couvrant les zones du Beausset et du Castellet, a officiellement démarré le 26 août 2024.

L'OPAH vise à améliorer les conditions de logement dans ces quartiers et prévoit de s'étendre sur 3 ans. Il a pour objectif d'accompagner 20 propriétaires occupants, 23 propriétaires bailleurs et 2 ou 3 copropriétés, d'anciennes résidences dans leurs projets de rénovation. Ce matin, la municipalité a par ailleurs officialisé la signature de l'OPAH, lançant concrètement les premières étapes de ce projet.

Je vais maintenant donner la parole à Hervé Thébault, qui va vous présenter la reconnaissance du label Territoire Engagé pour la Nature ».

Hervé THEBAULT : « Bonsoir. Tout a commencé avec la synthèse de la biodiversité communale que nous avons réalisée grâce au soutien du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Cet atlas a été finalisé en 2022. Je vous ai distribué le rapport complet, qui est également disponible sur simple demande. Il est vraiment très détaillé et conséquent, avec un inventaire cartographique des enjeux de biodiversité sur le territoire, ainsi qu'une présentation des milieux et des espèces patrimoniales.

Nous avons souhaité produire un document plus accessible au grand public. C'est ce que vous avez là, sous forme de carte dépliant. Ce document résume l'inventaire, mais aussi les recommandations et les enjeux spécifiques liés à la biodiversité sur le territoire. Il est destiné à être mis à disposition du plus grand nombre. Cela dit, si certains élus souhaitent consulter le rapport complet, ils peuvent en obtenir un exemplaire sans problème.

À la suite de ce travail, nous avons décidé, avec le soutien du Parc Naturel Régional, de candidater au label "*Territoires engagés pour la nature*", label délivré par l'Agence Régionale de Biodiversité et l'Office Français de la Biodiversité et qui soutient les communes qui s'engagent dans des actions de préservation et de restauration de l'environnement et de la biodiversité. Nous avons déposé notre dossier en janvier de cette année, et nous avons obtenu le label début septembre, précisément le 4 septembre.

Parmi les actions que nous avons proposées dans le cadre de ce label, figure la création du Comité Consultatif « *Environnement et Biodiversité* ». Il s'agit de la commission extra-municipale, dont le Conseil Municipal a voté l'approbation fin mai 2024. La semaine dernière, nous avons tenu la première réunion de ce Comité Consultatif, composé essentiellement de personnes qualifiées. Je rappelle toutefois ma proposition : si des élus souhaitent participer à ce Comité Consultatif « *Environnement et la Biodiversité* », je les invite à me contacter par mail. Je m'assurerai de les tenir informés de l'ordre du jour des réunions et des thématiques qui y seront abordées ».

Monsieur Le Maire : « Une dernière information concernant les programmes « Sequoia et Chêne 1 », qui visaient à obtenir des subventions pour des audits énergétiques. Pour « Sequoia 3 », nous avons sollicité une aide de 19 000 € pour réaliser des audits et les études de maîtrise d'œuvre des écoles. Finalement, comme d'autres communes n'ont pas toutes engagé d'action, nous avons reçu près de 3 fois plus soit environ 54 000 €.

Et le 6 septembre 2024, signature de « Chêne 1 » pour tenter d'obtenir des aides destinées à des outils de mesure et des études de maîtrise d'œuvre sur le projet Mistral.

Danielle si tu veux bien prendre la parole ! »

Danielle SERRES : « Lors du dernier Conseil Municipal, M. Gérard Perrier avait posé une question concernant l'avancée des projets « *Mobilité* ». Monsieur le Maire avait répondu spécifiquement sur la circulation des camions, et je vais compléter ces informations ce soir. Depuis le rendu du rapport du CEREMA, un groupe de travail se réunit pour mettre en œuvre les différents projets « *Mobilité* ». Notre réflexion se concentre sur notre commune tout en restant en cohérence avec les grandes orientations régionales, comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRAD-DET), qui acte à la stratégie régionale d'aménagement à l'horizon 2030-2050 ainsi que le guide pour l'élaboration des plans de mobilité et le Schéma Régional Cyclable.

Les autres dossiers dépendent du département du Var qui a élaboré son propre plan de mobilité et un plan départemental vélo et plus particulièrement sur l'accessibilité cyclable des collègues. Nous veillons à ce que nos projets soient cohérents avec ces initiatives.

L'Agglomération Sud-Sainte-Baume est également très active dans ce domaine, en travaillant sur son plan de mobilité sur plusieurs axes :

- les transports en commun, desserte interne et externe,
- les modes actifs,
- la voiture autrement dont le covoiturage,
- le stationnement et les livraisons,
- la mobilité inclusive et le management de la mobilité.

Nous participons aux ateliers organisés par l'agglomération, y compris celui qui s'est tenu cet après-midi.

Pour rappel, nous avons demandé une étude au CEREMA, qui nous a rendu ses conclusions en septembre 2023. Cette étude propose plusieurs axes d'amélioration, notamment :

- L'aménagement d'une voirie partagée, pour les voitures, les piétons et les vélos,
- une meilleure gestion du stationnement, avec des solutions pour le covoiturage et les livraisons,
- des mesures pour renforcer l'attractivité touristique et commerciale du centre-ville en optimisant les flux de circulation des différents usagers.

Nous collaborons en outre avec des associations locales comme le COV, Arc-en-Ciel et le Beausset Événement.

Dans ce groupe de travail, nous avons commencé par le cœur de ville, en mettant en place les zones 30 et les zones de rencontre qui ne sont pas encore finalisées même si elles sont en place et utilisées. Prochainement, des panneaux totems seront installés à toutes les entrées. Actuellement, il n'y en a qu'un, situé rue Portalis, mais à terme, il y en aura à toutes les entrées de la zone 20, ainsi que des marquages au sol pour signaler cette zone. Nous avons presque terminé l'ajout de panneaux verticaux, car il manquait plusieurs indications, comme l'interdiction ou l'autorisation des vélos en sens interdit pour les voitures, ou les panneaux de direction. Tout cela a été complété, et normalement, c'est terminé.

Ensuite, nous avons élaboré des plans de stationnement :

- ouverture prochaine du parking sur la départementale
- celui situé derrière le stade
- réaménagement du parking du stade, jusque devant les écoles.

Ces initiatives sont en cours. D'autres projets sont à l'étude, comme l'aménagement du parking des Vendanges, qui pourrait accueillir un projet de covoiturage. A présent, nous travaillons sur les aménagements cyclables.

Nous constatons une forte dynamique à l'échelle nationale, régionale, départementale ainsi que de la CASSB sur l'usage du vélo, en particulier pour les trajets du quotidien. La région s'implique sur les voies du littoral, tandis que le département sur celles menant aux collèges et aux gares. La priorité est donnée à l'Agglomération Sud-Sainte-Baume pour les voies reliant toutes les communes entre elles, et plus particulièrement celles reliant le littoral aux villes et villages du haut littoral.

L'aménagement cyclable entre Bandol et Le Beausset est donc une priorité. Celui d'Evenos au Beausset était déjà prévu, il est relancé. Le Beausset se concentre sur le jalonnement vélo vers le centre-ville et sur l'aménagement reliant le collège aux écoles.

Cet aménagement permettra également de relier les infrastructures cyclables entre Signes/Le Beausset, Evenos/Le Beausset, le Brûlat/Le Beausset et Bandol/ Le Beausset, ce qui permettra de faire le lien entre tous ces travaux.

Nous poursuivons l'étude du CEREMA sur l'organisation des flux en centre-ville. Comme pour les zones 30 et 20, l'aménagement des pistes cyclables entre le collège et les écoles fera l'objet d'une concertation avec les habitants. Nous testerons les modifications avant de les mettre en œuvre ».

1. Adhésion de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures au Comité Syndical TE 83 – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Par délibération en date du 3 avril 2024, la Communauté de Commune Méditerranée, Porte-des-Maures a validé l'adhésion aux compétences optionnelles suivantes :

N°1 : Équipement d'éclairage public.

N°3 : Économie d'énergie.

N°8 : Maintenance des réseaux d'éclairage public, au profit de Territoire d'Énergie Var, Symielec.

Le Comité Syndical de TE 83 a délibéré le 25 juin 2024, actant ces adhésions. Conformément à la loi, les collectivités doivent entériner ces transferts de compétences par une délibération du Conseil Municipal ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Commune Méditerranée, Porte-des-Maures ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Clivy RIDE VALADY – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

2. Acquisition de parcelle AI 12 / chemin du Val d’Aren – cf annexe – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 12, d'une superficie de 243 m², appartenant à Mme Hélène Lauro, née Béranger. Cette dernière entend céder la parcelle à l'euro symbolique à la commune, afin de régulariser l'emprise de la logette des ordures ménagères et l'emplacement du poteau incendie n° 94. Nous demandons donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Clivy RIDE VALADY – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

3. Acquisition d’une parcelle détachée de la parcelle section AC n° 1173/ Route Départementale n°8 dit Route de Marseille – annexes – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Comme vous le savez, un rond-point sous forme de tourne-à-gauche va être réalisé au droit du Centre Technique Municipal. Ce rond-point a pour objectif de ralentir la vitesse des camions et faciliter les manœuvres à gauche. Pour sa réalisation et afin d’avoir une emprise suffisante, il est nécessaire d’acquérir une parcelle située sur le côté droit en montant du Beausset vers Signes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition d'une parcelle détachée de la parcelle cadastrée section AC n° 1173, d'une superficie de 119 m², appartenant à la SCI HERAN. Cette acquisition est contractualisée par une promesse de vente en date du 8 février 2024, pour un montant de 4 165 €. L’objet de cette acquisition est d’assurer la maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la création du rond-point sur la RDN8 ».

Monsieur Le Maire : « Des questions, des observations ? »

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMY – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Clivy RIDE VALADY – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

4. Rapport d'activité l'ODEL-VAR « DSP CLSH » - bilan annuel 2023 – annexe – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Il est proposé au Conseil Municipal de la ville du Beausset, dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage prenant effet le 8 juin 2019 pour une durée de 5 ans, de confier la mission d'Accueil de Loisirs sans Hébergement à l'ODEL-VAR. Conformément à l'article L1411-3 du CGCT et au terme du contrat, l'ODEL doit rendre compte pour chaque exercice de sa gestion et établir un rapport d'activité, qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est précisé que ce rapport est le dernier exercice complet de ce contrat. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport établi par le délégataire pour l'année 2023, tel qu'annexé à la convocation de présente séance ».

Monsieur Le Maire : « Merci. Avez-vous des questions concernant ce rapport ? »

Clivy RIDE VALADY : « Ce n'est pas forcément sur le rapport. Je loue le travail accompli par l'ODEL et tout ce qui est mis en place pour l'ensemble de ces enfants. Cependant, j'ai été interpellée par une dizaine de familles à la rentrée scolaire, qui se sont retrouvées sans périscolaire, et pour l'une d'entre elles, il n'y a toujours pas de place, notamment le mardi. On pourrait penser que c'est quelque chose de totalement anodin, mais non. Pour les familles, notamment lorsqu'on examine de près la typologie, celle-ci indique que les cadres représentent environ 15%. Pour ces derniers, ils sont dans l'obligation de poser des jours de congé, ce qui complique les choses. De ce fait, la maman s'inquiète car, vraisemblablement, cette situation va se prolonger jusqu'au mois d'octobre.

Or, il me semblait qu'au moment de la délégation, nous avons bien travaillé sur ce sujet pour cette année et vous aviez justement prévu ce surplus d'activité. Il s'agit notamment de la tranche des enfants de 3 ans, pour laquelle il y a effectivement 100 places. Je tiens à préciser que ce n'est pas du tout un reproche, mais il est à noter que dans l'offre mise en place par l'ODEL, il y a quand même une dizaine de familles qui se sont retrouvées en difficulté durant les 15 premiers jours, et dont une d'entre-elles n'est toujours pas résolue ».

Ludivine CORTY : « Effectivement, c'est un manque de places au niveau sécurité et on ne peut pas y déroger, malheureusement ».

Clivy RIDE VALADY : « J'entends bien la réponse, Mme Corty mais vous comprenez que pour les parents, ce n'est pas du tout satisfaisant. Poser des jours de congé tous les mardis et pour la 1^{ère} semaine, il fallait poser le mardi, le jeudi et le vendredi, avant que la situation ne s'apaise un peu. Aujourd'hui, cette maman qui travaille dans le secteur de la banque doit poser tous ses mardis en jours de congés.

C'est tout de même 100 places. J'entends bien. J'ai les mêmes difficultés avec une autre association concernant tout le cadre réglementaire de la PMI. Mais je pense qu'il me semblait qu'il y avait un pourcentage qui pouvait être appliqué ».

Ludivine CORTY : « Je vais en parler à Mme ESTEVEZ.

Monsieur Le Maire : « Il faudra revoir cette situation avec l'ODEL très rapidement. C'est un vrai sujet ».

Ludivine CORTY : « Je sais qu'elle avait trouvé des places assez rapidement pour une partie des familles ».

Clivy RIDE VALADY : « Il y avait juste une dizaine de familles concernées. Je pense que pour une partie d'entre-elles, le problème a été résolu. Mais il en reste encore une qui est dans l'impasse. Sa maman m'a de nouveau interpellée à ce sujet, et je peux comprendre son inquiétude, car prendre des jours de congé pour une demi-après-midi n'est pas du tout satisfaisant ».

Monsieur Le Maire : « D'autres remarques ? Je vous demande donc de prendre acte de la présentation de ce rapport dans le cadre de la gestion déléguée de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ».

Votes :

Ont pris acte → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Clivy RIDE VALADY – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

5. Prolongation de la participation communale au transport scolaire (Intra-muros) – Rapporteur Ludivine CORTY

Ludivine CORTY : « Comme vous le savez, depuis la rentrée scolaire 2020-2021, la Communauté d'Agglomération Sud-Saint-Baume assure directement l'inscription au transport scolaire des élèves du Beausset.

La participation des familles, qui était de 120 € par enfant jusqu'alors, passe à 130 € pour l'année scolaire 2024-2025 conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 3 avril 2023, sans tenir compte de la participation communale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire le principe de remboursement directement aux familles, par mandat administratif, selon les justificatifs fournis par la Communauté d'Agglomération et par les familles. Ce remboursement concernera la participation communale aux transports intra-scolaires, telles les modalités fixées par la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant le barème suivant :

- Pour 1 enfant inscrit : 40 €.
- Pour 2 enfants inscrits : 45 €.
- Pour 3 enfants inscrits et plus : 50 €.

Pour mémoire, pour l'année scolaire 2023-2024, 36 enfants ont bénéficié de ce remboursement pour un montant total de 1 155 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette reconduction, applicable à compter de cette année scolaire et pour les années suivantes ».

M. Le Maire : « Des remarques ? »

Clivy RIVE VALADY : « Monsieur le Maire, concernant cette délibération, j'ai une question qu'un de vos administrés m'a posée. Il s'agit de la possibilité d'avoir des paiements échelonnés, car la Communauté d'Agglomération ne le fait pas.

Pour un budget, dans une période aussi compliquée et austère, avec une inflation aussi forte, cela signifie que pour une famille nombreuse, vous devez déboursier 3 fois 130 €, ce qui représente une somme très importante sur un budget de rentrée scolaire. Il vous est demandé d'interpeller vos homologues afin de trouver une solution avec la régie.

Merci, Monsieur le Maire ».

Monsieur Le Maire : « Je comprends que certaines familles puissent avoir des problèmes. Heureusement, il existe néanmoins l'allocation de rentrée scolaire.

Le problème d'échelonner les paiements complique énormément les choses surtout pour une somme relativement modique. En effet, pour une famille nombreuse, le reste à charge s'élève à 80 € par enfant ».

Clivy RIVE VALADY : « Multiplié par 3 ! Effectivement l'allocation de rentrée scolaire ne prendra pas en compte la totalité de ces frais. Par conséquent pour un budget moyen, et si l'on reprend la typologie de l'ODEL, où 45 % de votre population est ouvrière, cela représente une charge et un reste à charge très important. Il s'agit simplement de trouver une modalité avec la Communauté d'Agglomération Sud-Saint-Baume pour faciliter les choses pour ces familles ».

Monsieur Le Maire : « Il faut tout de même remarquer que d'une manière générale, ce ne sont pas les familles les plus modestes qui utilisent ces transports.

Je pense que la situation est devenue compliquée au-delà du raisonnable. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIM – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Clivy RIDE VALADY – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

6. Convention de passage de servitudes consentie à Enedis pour passage de câble HTA (ligne souterraine 20.000 Volts) – annexe – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Pour procéder au remplacement de la ligne haute tension vétuste, Enedis doit effectuer des travaux sur la parcelle communale cadastrée AC n° 596, située au 80 rue Sainte-Madeleine, qui longe l'ancien Casino, actuellement Auchan et qui monte la rue du cimetière. Il est ainsi proposé d'établir une convention de servitude, par laquelle la commune du Beausset accorde à Enedis une servitude en contrepartie d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € versée à la commune. La longueur totale de la ligne concernée est de 3 ml, et les caractéristiques de cette servitude ainsi que les autorisations données à Enedis sont listées dans cette convention ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphael FIORUCCI – Cathy CANDAU – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Clivy RIDE VALADY – Bruno VADON représenté par R.FIORUCCI – Marc RAMUS représenté par S.HORNUNG – Arnaud DOT représenté par D.SERRES – Fabien BAUDINO représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par H.THEBAULT – Olivier CROUZIER représenté par E.FRIEDLER – Stéphanie RUSSO représentée par A.LEMOINE – Laurence BOUSAHLA représentée par P.MARCO – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER

Monsieur Le Maire : « Bien que le Conseil ait été léger en substance, les questions posées le sont moins. Nous allons prendre le temps d'y répondre en détail.

Je commence donc par la 1^{ère} question posée « Pour les Beaussetans ».

Dans la liste des décisions, apparaît le 27 juin 2024, un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale. Pourrions-nous connaître le taux auquel a été consenti cet emprunt, de même que la durée ?

Le taux consenti est de 3,77 % sur une durée de 30 ans. Il s'agit d'un « Prêt Vert » de la Banque Postale, à un taux bonifié. Le taux usuel se situait entre 4,12 % et 4,14 %. Voilà, cela répond à la 1^{ère} question.

Les questions suivantes sont de « l'Élan Beaussetan ».

La 1^{ère} question porte sur l'Espace Mistral.

Où en est la demande de subvention de l'Europe pour le projet de l'Espace Mistral ?

Qu'en est-il des autres demandes de subvention pour ce projet ?

La municipalité a-t-elle été notifiée ?

Si oui, pour quelle somme ?

Nous devrions connaître en novembre si l'Europe considère notre demande comme recevable. 2 scénarios sont possibles :

- soit elle estime notre demande recevable, et nous pourrions compter sur 800 000 €
- soit elle la juge non recevable, et dans ce cas, ce serait zéro.

Concernant la subvention demandée à la région, dans le cadre de nos territoires d'abord, nous attendons également les premières indications en novembre. À ce jour, nous avons reçu les notifications de la DETR pour un montant de 440 000 € et du département, qui a accordé 150 000 €. De plus, nous avons reçu une lettre d'intention qui équivaut à une notification du *Fonds vert* pour 600 000 €, comme je l'ai évoqué tout à l'heure ».

La question n° 2 concerne les taxes foncières communales.

Monsieur le maire, comptez-vous augmenter les impôts fonciers tous les ans ?

C'est un peu ironique, mais c'est votre droit de poser cette question. Je suis sidéré que ce soit l'équipe de l'ancienne municipalité qui pose cette question mais la règle veut que l'on y réponde.

Pour replacer les faits dans leur contexte, je reviens à l'année 2015, la 2^{ème} année de votre mandature. Vous avez augmenté la taxe foncière de 6,5 %, ainsi que la taxe d'habitation, qui reposait alors sur la même base, également de 6,5 %, soit une hausse de 13 %. Vous avez réitéré en 2018 avec une hausse de 6,6 % de la taxe foncière. À ce moment-là, vous n'aviez plus le droit de modifier le taux de la taxe d'habitation.

Vous avez donc augmenté les taux durant votre mandature de 19,6 % alors que l'inflation sur la même période n'était que de 4,3 %. Cela signifie que vous avez augmenté les taux 4,6 fois plus vite que le taux d'inflation.

Pour notre part, nous n'avons procédé qu'à une seule augmentation des taux en 2024 de 7,4 %, tout en subissant une inflation de 15,6 %, ce qui correspond à une augmentation des taux de moins de la moitié de l'inflation. Vous avez augmenté les taux près de 10 fois plus que nous, exactement de 9,6 fois, pour être précis.

Je comprends d'autant mieux votre inquiétude et pour revenir plus précisément à votre question, nous n'augmenterons plus les taux durant cette mandature si l'environnement économique et la politique du gouvernement restent stables »

Question n° 3 sur les emprunts. Dans la liste des décisions, il est noté la réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale pour l'espace Mistral en date du 27 juin 2024.

À combien s'élèvera l'emprunt total que vous envisagez pour la commune en 2024 ?

L'emprunt ne dépassera pas le montant voté lors du budget soit 1 950 000 €. Il pourra être réajusté à la baisse en fonction de nos investissements.

Questions de M. Alimi.

Claude ALIMI : « Je suis sidéré que vous soyez sidéré, sachant que vous-même, au mandat précédent, vous sautiez comme un cabri sur votre chaise en disant augmentation des impôts, c'est un scandale, c'est un scandale. Vous venez d'augmenter les impôts pour les Beaussetans et là, je trouve fort de café que vous agissiez de cette manière. »

Monsieur Le Maire : « Alors, sauter comme un cabri, vous reprenez une citation d'un personnage qui avait une autre envergure que vous à savoir le général de Gaulle. »

Question de M. Alimi.

La 1^{ère} concerne l'accessibilité à la mairie.

Le 26 février 2024, vous avez eu le rendu de la phase APS, dit avant-projet simplifié concernant l'accessibilité à l'hôtel de ville pour les personnes à mobilité réduite. Nous sommes en fin septembre et en tant que conseillers municipaux minoritaires, nous n'avons pas eu connaissance des propositions faites d'aménagement et d'estimation. Nous avons appris lors du dernier Conseil que cette estimation financière dépasse vos prévisions budgétaires malgré une augmentation des impôts locaux et votre demande de réduction du coût proposé.

Il semblerait que la nouvelle proposition des plus étonnantes soit une accessibilité par un monte-charge extérieur sur l'aile sud de la mairie, donnant un accès direct à la salle d'honneur, salle de mariage, qu'il faudra traverser pour rejoindre votre bureau lors de rendez-vous...

Nous aimerions avoir communication des conclusions et estimations exprimées dans les différentes études afin que chacun de nous au Conseil Municipal puisse donner un avis éclairé sur la faisabilité et les contraintes structurelles éventuelles, et si une ou d'autres études ont été écartées, pour quelles raisons et quels coûts ?

Cette accessibilité PMR proposée, dont le moins que l'on puisse dire, manquera d'esthétisme en extérieur, défigurera le style architectural de la mairie pour plusieurs décennies.

Nous pensons que nous ne devons pas confondre vitesse et précipitation, voire qu'un effort budgétaire pourrait permettre un accès PMR plus judicieux.

Claude ALIMI : « J'avais posé la question au mois de juin, donc vous avez eu le temps de préparer la réponse. Vous vous rappelez que... J'avais envoyé mes questions quelques heures après le délai ? »

Monsieur Le Maire : « M. Alimi, une 1^{ère} fois, vous avez envoyé vos questions hors délai. Je les ai traitées en vous demandant de respecter le délai.

Une 2^{ème} fois, vous les avez envoyées hors délai. Je ne les ai pas traitées. Une troisième fois... Vous les envoyez hors délai. Elles n'ont pas été traitées. Maintenant vous avez respecté les délais. Écoutez la réponse !

Selon l'étude de faisabilité, le projet APS initial visait à créer un ascenseur à l'arrière de la mairie, estimé à 330 000 € en faisabilité, Ce projet s'élevait en phase APD à 450 000 €. Cependant, j'ai été alerté par les services sur le fait que cette estimation était largement sous-évaluée par le maître d'œuvre et que certains postes n'étaient pas cohérents tel que le lot d'électricité. Après révision de l'estimation, ce même projet a été évalué à plus de 500 000 € par le maître d'œuvre soit 170 000 € de plus que prévu, sans grande conviction, encore une fois, sur la fiabilité de l'estimation.

Par voie d'avenant, la commune a restreint le périmètre de l'opération à la mise en accessibilité de l'aile sud, incluant le rez-de-chaussée et le premier étage. Cela signifiait que nous avons renoncé à l'accessibilité du rez-de-chaussée de l'aile nord.

La solution proposée par le bureau d'études consistait à rendre le bâtiment accessible par l'aile sud via la création d'un ascenseur en façade. Cependant, la dernière version en phase APD aboutissait à un total de 685 000 €, bien au-delà du budget prévu. Devant les difficultés du maître d'œuvre à formuler des propositions crédibles et financières exactes, nous n'avons pas souhaité engager la commune dans cette voie.

Par ailleurs, la rémunération du maître d'œuvre avait été augmentée, bien au-delà des limites autorisées par les règles de la commande publique. Par conséquent, le marché de maîtrise d'œuvre a été résilié et une nouvelle consultation sera lancée avec une enveloppe plus conséquente à la fin de l'année 2024 ou au début de 2025.

Nous restons déterminés à rendre accessibles les services de l'État Civil, la salle des mariages et le bureau du maire tout en préservant le style architectural du bâtiment. Contrairement à ce que vous affirmez, nous ne sommes pas dans la précipitation et préférons relancer un marché avec un budget supérieur afin de trouver une solution d'accessibilité qui soit acceptable sur tous les plans.

La question suivante concerne le terrain d'accueil des gens du voyage. Je n'ai pas compris ou était la question.

Hervé si tu veux bien prendre la parole ! »

Hervé THEBAULT : « *Par un communiqué sur le site de la municipalité, nous apprenons l'abandon de votre projet d'accueil des gens du voyage sur le terrain de la Reppe, quartier Saint-François. Permettez-moi dans un 1^{er} temps d'exprimer ma satisfaction de cette décision, 3 ans après le flyer que j'avais distribué alertant les riverains de votre décision, sans consultation, ni avec les élus minoritaires de notre Conseil, ni avec les communes de la Communauté d'Agglomération, comme le prévoit les textes.*

Il aura fallu 3 années, la création d'un collectif de riverains jouxtant ce terrain, la mobilisation des Beaussetans, de nombreuses interventions en Conseil Municipal, pour vous convaincre de l'ineptie d'une telle idée, d'offrir à la Communauté d'Agglomération un tel emplacement au détriment de nos concitoyens. Ce terrain de plus de 4 hectares doit avoir maintenant une destination plus judicieuse au regard de son emplacement et je réitère ma proposition d'installation d'une ferme photovoltaïque voir d'un lieu sportif supplémentaire, manquant cruellement aux Beaussetans.

Concernant l'abandon du projet, il est important de noter qu'une enquête publique a été menée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. De nombreuses contributions ont été synthétisées par le commissaire enquêteur concernant la création de cette aire de grand passage. Des remarques ont également été émises par les personnes publiques associées sur la proximité avec la Reppe et la ripisylve, c'est-à-dire la bande d'arbres qui longe le ruisseau.

Par ailleurs, ces groupes de gens du voyage, essentiellement des évangélistes, ont des comportements variables. Ceux que nous avons reçus cet été ont eu des comportements insupportables, tant en termes de nuisances sonores que de salubrité. Ils n'ont pas du tout respecté l'environnement ni la tranquillité des riverains.

Malgré nos interventions répétées auprès des responsables de ces groupes, en leur demandant de respecter un minimum de règles de comportement (sur les nuisances

sonores et la salubrité) ainsi que tous les aménagements mis en place comme des conteneurs d'ordures et des toilettes individuelles chimiques, nous avons décidé d'abandonner ce projet.

La mauvaise nouvelle c'est que cela ne résout rien sur l'accueil des gens du voyage au Beausset. Ils ont investi un terrain privé et il est très probable qu'ils reviendront l'été prochain, cherchant à s'installer sur des terrains privés ou publics ; en effet, l'abandon de ce projet ne règle pas le problème des gens du voyage ni celui de leur intrusion sur des terrains publics ou privés. La bonne nouvelle, c'est que la Communauté d'Agglomération de Sud-Sainte-Baume dont c'est la compétence, s'est saisie du problème. Elle a mandaté l'AUDAT, l'agence conseillant les politiques publiques des communes sur les aménagements et la gestion des territoires, pour réaliser une étude afin de trouver un terrain convenable, répondant à de nombreuses exigences pour accueillir ces gens du voyage dans les meilleures conditions.

Ce que nous pouvons regretter, c'est que les responsables précédents n'aient pas confié cette mission à l'AUDAT, qui existe depuis plus de 20 ans, afin de s'efforcer de trouver des solutions.

Nous espérons que l'AUDAT réussira à identifier un terrain plus favorable parmi ceux disponibles dans la Communauté d'Agglomération et j'ai envie de dire *bon courage*. Quant à l'avenir de ce terrain, il restera destiné à de grandes manifestations et à recevoir des équipements de loisirs. En ce qui concerne la proposition d'une ferme photovoltaïque, cela n'est pas compatible avec le zonage du PLU pour le moment ».

Monsieur Le Maire : « La question suivante de M. Alimi.

Vous avez permis l'installation d'une antenne 5G aux abords du stade de football. Prévoyez-vous pour des raisons esthétiques un habillage de cette antenne afin de permettre une meilleure intégration paysagère ?

D'abord, une petite erreur au départ. Pour mémoire, le maire précédent a signé, sans aucune concertation l'autorisation d'installer une antenne devant les vestiaires du stade Patrice Eyraud, et ce, quelques jours avant le second tour des élections municipales qui avaient été reportées, je rappelle, en juin pour cause de Covid.

Cette antenne se trouvait là, à peine plus de 100 mètres des écoles et de la crèche. Bien que nous ne soyons pas en position favorable dans la négociation, d'ailleurs je soulignais que c'est M. Laurent Caulet qui a mené cette négociation à mon avis avec succès, nous avons obtenu que l'antenne soit déplacée le plus loin possible des lieux fréquentés par de jeunes enfants. Nous avons également obtenu la confection de la rampe d'accès à ce secteur à la charge de l'opérateur sur lequel nous allons installer un nouveau parking si nécessaire aux habitants en diminuant ainsi le coût pour le contribuable. En revanche nous n'avons pas pu obtenir l'habillage de l'antenne.

La question n° 4.

Dans le listing des marchés et avenants, nous prenons acte des engagements concernant les travaux de Mistral pour un montant total supplémentaire d'environ 3 200 000 €. Nous arrivons dangereusement à un point de non-retour, mettant en péril les finances communales qui impactera gravement l'équipe municipale qui vous succédera, envisagez-vous une pause dans les travaux pour éviter une éventuelle seconde hausse d'impôt durant votre mandat ?

Il est nécessaire de faire un point sur l'endettement. Ce point a déjà été abordé dans le rapport d'orientation budgétaire et il n'a pas été modifié.

À la fin de l'année, si nous empruntons la totalité des 1 950 000 € prévus, notre endettement total atteindra 6 054 669 € pour des annuités de 569 204 €.

En fait, ce sera un peu moins, puisque nous avons réussi à faire des ajustements. Tout cela était basé sur des taux de 3,8 %. Nous serons donc légèrement en dessous, mais ce n'est pas grand-chose. Le calcul a donc été fait sur la base pessimiste de taux à 3,8 %.

La capacité de désendettement de la commune sera de 4,96 années donc un peu moins de 5 années, loin du seuil d'alerte des 12 ans que vous connaissez. Pour mémoire, nous nous sommes fixés de ne pas dépasser le niveau de remboursement de la dette atteint par

l'équipe précédente en 2019 soit 643 011 € ajusté aujourd'hui à 738 596 € en tenant compte de l'inflation.

Nous comptons poursuivre les investissements en 2025. Je représenterai à nouveau le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), car c'est un document évolutif. Si nous continuons dans cette direction, notre endettement atteindrait 7 075 931 € au 1^{er} janvier 2026 avec des annuités de remboursement de 613 295 €, cette fois-ci calculées sur la base d'un taux de 3,5%. Je précise qu'il s'agit de projections, et je ne peux pas prévoir ce que feront les banques centrales.

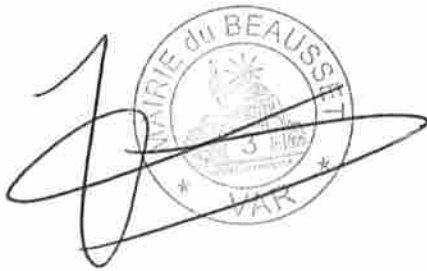
Vous constaterez que nous laisserons une situation plus favorable en termes de capacité de remboursement, donc en termes d'investissement, que celle que nous avons trouvée en 2020. J'espère vous avoir rassuré.

En ce qui concerne les travaux pour Mistral, M. Alimi mentionne un montant de 3 000 000 €. En réalité, le total des marchés atteint 4 000 000 € TTC, soit environ 3 300 000 € HT. Ces chiffres seront vérifiés pour confirmation »

Je vous remercie pour votre attention, je vous souhaite une bonne soirée et j'invite tous les présents à se joindre à nous pour un verre de l'amitié ».

La séance est levée à 19h00

Le Maire
Edouard FRIEDLER



Secrétaire de Séance
Claude BLOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', written over a faint, illegible stamp or background.